

Q-20113-16

'81 ADU -3 16 11

mbi

PAR MESSAGEUR

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL
INTERVENUE ENTRE

CENTRE PRÉ-ARCHIVAGE
1982 11 80
M.T.M.S.R.

HOPITAL ST-AUGUSTIN

NOM DE L'ETABLISSEMENT

Association des Techniciens en Diététique du Québec

NOM DU SYNDICAT

Au commissaire général du travail

CONVENTION COLLECTIVE

ENTRE: HOPITAL ST-AUGUSTIN
(EMPLOYEUR)

2135 Terrasse Cadieux, Beauport
(ADRESSE)

ET: Association des Techniciens en Diététique du Québec
(ASSOCIATION ACCREDITEE)

L'employeur et l'association accréditée conviennent que le mémoire d'entente agréé à l'échelle nationale et signé à Québec le 16 janvier 1980 entre le Comité patronal de négociation du secteur des Affaires sociales (CPNAS) et le Cartel des Organismes Professionnels de la Santé Inc. (COPS) constitue la convention collective régissant les conditions de travail des salariés visés par l'accréditation accordée à l'association accréditée le 24 octobre 1979.

Numéro du dossier d'accréditation: Q-20113-16

Le nombre de salariés régis par cette convention est de: 4

Les parties ont signé le présent document le 28 juillet 1981.

POUR L'EMPLOYEUR

[Signature]

POUR L'ASSOCIATION

[Signature]
[Signature]

EN FOI DE QUOI,

les parties, après avoir lu, ont signé par l'entremise de leurs
représentants autorisés ce 28 juillet 1981 à Québec.

Association des Techniciens en
Diététique du Québec

NOM DU SYNDICAT

Louise Tremblay
Louise Guay

HOPITAL ST-AUGUSTIN

NOM DE L'ETABLISSEMENT

André Gauthier

